



Communiqué de presse

Embargo: 18.11.2014, 9:15

14 Santé

N° 0351-1411-20

Prise en charge médico-sociale en institution et à domicile en 2013

Soins à domicile et EMS : le secteur privé étend sa position

Neuchâtel, 18.11.2014 (OFS) – **Les établissements médico-sociaux (EMS) et les services d'aide et de soins à domicile ont continué à développer leur offre en 2013. Alors que la croissance des EMS est moins forte que l'année précédente, l'augmentation du personnel des services d'aide et de soins à domicile est régulière depuis 2010, avec une hausse marquée pour les entreprises privées à but lucratif. Ce sont là quelques résultats des derniers relevés de la statistique de l'aide et des soins à domicile et de la statistique des institutions médico-sociales, réalisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

En 2013, les services d'aide et de soins à domicile ont offert leurs prestations à 261'408 personnes. Les EMS ont hébergé au cours de l'année 142'766 résidents, dont 15% pour un séjour de moins de 30 jours. Les EMS ont également accueilli 4346 personnes fréquentant l'institution en externes. En outre, 53'729 personnes ont bénéficié de prestations de la part d'institutions spécialisées (handicap, troubles psychosociaux et de dépendance).

Le secteur privé bien présent

Parmi les 1566 services d'aide et de soins à domicile recensés en Suisse, 579 sont des organisations à but non lucratif, 293 sont des entreprises privées à but lucratif et 694 sont des infirmières ou des infirmiers indépendants. Les entreprises à but non lucratif prenaient en charge 84% de la clientèle totale en 2013, contre 90% en 2010. En l'espace de trois ans, le nombre de clientes et clients des entreprises privées à but lucratif et des infirmiers/ères indépendants a presque doublé, passant de 22'624 à 41'953. Dans le secteur des EMS, 40% des 1580 établissements sont des organismes privés non subventionnés, le solde étant réparti à parts égales (30%) entre les établissements privés subventionnés et les établissements publics. Cette répartition est stable depuis plusieurs années.

60% des 80 ans et plus recourent aux prestations des EMS ou des soins à domicile

Parmi la population âgée de 80 ans et plus, presque 3 personnes sur 10 ont séjourné dans un EMS et autant ont été soutenues par les services de soins à domicile. Dans les cantons de Neuchâtel, Genève, Jura et au Tessin, entre 32% et 42% des 80 ans et plus ont bénéficié de prestations de soins à domicile, contre 14% à 16% en Suisse centrale (UR, SZ, NW). A l'inverse, Genève et le Jura recensent moins de 20% des personnes de 80 ans et plus dans un EMS, contre plus de 35% pour Glaris, Uri et Appenzell-Rhodes-Extérieures.

46 heures par an en moyenne au domicile du client

En 2013, les prestations à domicile correspondaient à 11,9 millions d'heures de soins et 6 millions d'heures d'aide (ménage, courses, transports, etc.). En moyenne, chaque client a bénéficié de 46 heures de prestations pour l'année 2013. Les EMS ont quant à eux enregistré 32,7 millions de journées d'hébergement. Les séjours en EMS qui se sont terminés en 2013 avaient duré en moyenne un peu plus de deux ans et demi (943 jours).

Un employé d'EMS sur six a mis fin à son contrat de travail

Les services d'aide et de soins à domicile employaient en 2013 41'866 personnes pour 17'982 postes équivalent plein temps (EPT). Les EPT des EMS s'élevaient à 87'169. A la fin de l'année 2013, 122'736 personnes étaient sous contrat avec un EMS, alors que 23'775 avaient quitté leur employeur au cours de l'année (16%). Ces dernières avaient en moyenne 37 ans, contre 43 ans pour le personnel encore en service dans les EMS, et leurs rapports de travail avaient duré en moyenne entre 3 et 4 ans.

Participation des patients aux coûts: évolution différenciée

Entré en vigueur en 2011, le nouveau régime de financement des soins a introduit, en plus de la participation ordinaire de l'assuré aux frais couverts par l'assurance maladie obligatoire (franchise et quote-part), une participation supplémentaire pour les prestations de soins dispensées à domicile et en EMS. En l'espace de trois ans, le montant de cette contribution versée par les bénéficiaires des soins à domicile est passé de 32 à 60,5 mio de francs (+87%). Dans les EMS, les résidents se sont également acquittés de cette participation supplémentaire aux prestations de soins pour un montant total de 544 mio de francs en 2013 (-2,5% par rapport à 2011). Les coûts totaux s'élevaient en 2013 à 9,2 mia de francs pour les EMS et à 1,9 mia de francs pour les services d'aide et de soins à domicile, soit 2,6%, respectivement 5% de plus qu'en 2012.

Statistiques OFS de la prise en charge médico-sociale en institution et à domicile

La statistique de l'aide et des soins à domicile récolte des données annuelles sur l'offre de prestations, le personnel, les personnes prises en charge, les prestations fournies, les charges et les recettes des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile.

La statistique des institutions médico-sociales est basée sur des données concernant l'offre de l'institution, la clientèle hébergée, le personnel employé ainsi que la comptabilité des maisons pour personnes âgées, établissements médico-sociaux, institutions pour personnes avec handicap, établissements pour personnes dépendantes, établissements pour personnes avec troubles psychosociaux.

.....
Renseignements:

Flavia Lazzeri, OFS, Section Santé, tél. : +41 58 46 36128,

e-mail : Flavia.Lazzeri@bfs.admin.ch

Anthony Francis, OFS, Section Santé, tél. : +41 58 46 36194,

e-mail : Anthony.Francis@bfs.admin.ch
.....

Service de presse OFS, tél. : +41 58 46 36013, e-mail : kom@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 58 46 36060, fax : +41 58 46 36061,

e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse www.statistique.admin.ch > [Thèmes](#) > [14 - Santé](#)

Abonnement aux communiqués de presse sous forme électronique (PDF) à l'adresse :

www.news-stat.admin.ch
.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.